AVIS PUBLIC

Anjou
Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES SERVICES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU - EXERCICE FINANCIER 2027

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), qu'un avis de motion suivi du dépôt de projet de règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2027 » sera présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 3 novembre 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. La séance sera aussi disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou en direct et en différé.

Ce projet de règlement prévoit qu'il sera imposé et sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement d'Anjou, une taxe relative aux services au taux de 0,1075 %, appliquée sur la valeur imposable de l'immeuble.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 23 octobre 2026.

Cathlynn Marsan
Secrétaire d'arrondissement substitut